



AG/SYNDIC COOPERATIF/CONSEIL SYNDICAL

Par **Gpadpot**, le **18/06/2020** à **21:19**

Bonsoir

la copro se compose de 6 proprios, un se désiste systématiquement de toutes participations et "nous" de moins en moins pour les raisons suivantes : la gestion est gérée par un syndic coopératif et est appuyé par un conseil syndical de 3 membres (qui pour leur avoir posé la question, ne connaissent pas leur mission - Oh ! ben vu le peu qu'il y a à gérer, ça aide le président) qui du coup est président du CS . Donc, le CS controle ??? ce qu'ils ont décidé. Il ne reste plus que "nous" pour apporter en AG des questions opposables "nous" stigmatisant en compliquant le - peu que nous avons à gérer- (Je ne suis que le compagnon de la proprio qui n'a aucune affinité avec le sujet donc, je ne peux prétendre à ne rien revendiquer)

Comment se sortir de cette situation quand les proprios ne veulent pas réagir (oui, vous avez raison mais ...)

Merci

Par **youris**, le **19/06/2020** à **09:52**

bonjour,

c'est l'assemblée générale qui a décidé de gérer la copropriété avec un syndic coopératif, c'est également l'assemblée générale qui choisit les membres du conseil syndic dont le président est également syndic.

il faut obligatoirement créer une commission de contrôle des comptes distincte du conseil syndical.

le syndic coopératif présente des avantages en matière de coûts mais nécessite l'investissement de tous les membres du C.S.

comme je le répète souvent, les copropriétaires ont le syndic et le conseil syndical qu'il mérite.

voir ses liens:

<https://www.matera.eu/articles/syndic-copropriete/syndicat-cooperatif>

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/c_45077/syndicat-cooperatif-reprenez-votre-immeuble-en-main

salutations